

08 jan 2014 -11:27

Reprise avec succès de 6.000 dossiers d'allocations familiales par l'ONAFTS

Ce 8 janvier 2014, l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS) a payé avec succès 6.000 dossiers d'allocations supplémentaires. Durant les prochains mois, cinquante mille autres dossiers seront encore repris auprès de services publics qui paient actuellement eux-mêmes les allocations de leur personnel.

En vue de la mise en œuvre de la 6e Réforme de l'Etat, les dossiers d'allocations des services publics qui paient encore eux-mêmes les allocations de leur personnel sont progressivement intégrés à la caisse d'allocations de l'ONAFTS. La centralisation de tous les paiements mènera en effet à une organisation encore plus efficace des allocations familiales. L'objectif est bien évidemment de garantir la continuité de paiement aux familles durant le transfert de la compétence vers les Communautés et Régions.

Dans le premier groupe, sont repris les dossiers d'allocations de l'ONSS, de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), de la Hogeschool Gent, du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Service public de Wallonie, de la SEPAC Région wallonne et Communauté française, de la Société wallonne de Crédit social, de l'Université de Liège, de l'AWIPH, de l'AWEX et du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W). Dans une seconde phase, il s'agira des dossiers de la SNCB et de 54 employeurs fédéraux (Finances, Défense,...).

A l'issue de ces reprises, l'ONAFTS paiera annuellement les allocations pour un montant de 1,5 milliards d'euros et gèrera au total quelque 326.000 dossiers, tous secteurs confondus.

De concert avec les 14 caisses d'allocations familiales et l'ONSS-APL, l'ONAFTS va donc continuer à garantir un service de qualité à toutes les familles.

A partir du 1er juillet 2014, l'ONAFTS travaillera comme institution fédérale pour le compte de la Communauté flamande, de la Région wallonne, de la Communauté germanophone et de la Commission Communautaire Commune (COCOM).

Personnes de contact pour la presse :

Pascale Mégal (FR) - 02/237 20 30 - 0474/85 32 92 - pascale.megal@onafts.be

Joke Verbeek (NL) - 02/237 25 42 - 0472/85 67 67 - joke.verbeek@rkw.be

Infos de contexte

Les allocations familiales sont un des points d'ancrage de la 6e Réforme de l'Etat, dont les textes ont été votés au Parlement à la fin 2013.

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales
Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 237 21 12
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys
Porte-parole
02 237 20 30
comm@famifed.be